

# COMITE CONSULTATIF sur le BIEN-ETRE ANIMAL

## Compte rendu de la réunion du 8 novembre 2021

### Personnes présentes :

Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, adjointe  
Mme Annie HENRARD, conseillère municipale  
Mme Geneviève PIERSON, conseillère municipale

M. Jacques BOULAY  
Mme Charlotte GEISTEL-GARLAND  
Mme Clotilde GRESSOT  
Mme Anne-Marie THIEBAUT

Mme COSTANTINI accueille les participants, les remercie de leur présence et leur demande si le précédent compte-rendu peut être validé. Il n'y a pas de remarque.

Mme COSTANTINI présente Marine, éducatrice et comportementaliste canin, certifiée PECCRAM, pet-sitting, gérante de Rhéa'rmony, qui a accepté d'intervenir bénévolement ce soir pour exposer le rôle d'un comportementaliste.

Marine remercie les membres du comité consultatif pour leur accueil chaleureux, elle espère que dans chaque commune, il y ait des personnes qui s'impliquent ainsi pour favoriser le bien-être animal. Marine précise qu'elle prend en charge exclusivement les chiens. Quasiment 1 foyer sur 2 en France possède un chien et les morsures de chien sont la 3<sup>e</sup> cause d'accidents domestiques. Marine propose de commencer par répondre aux questions qui lui ont été envoyées :

### Quelle distinction entre comportementaliste et éducateur canin ?

L'éducateur canin est là pour apprendre au chien. Il aide les humains à définir les règles de la maison et les apprentissages principaux, il met en place les bases de l'éducation. Il va apprendre au chien les positions basiques (assis, couché, debout...) ainsi que le rappel, la marche en laisse...

Le comportementaliste lui est destiné à régler les soucis de comportement d'un chien. Il va étudier et analyser la relation entre l'humain et le chien et aider lorsqu'un problème survient : réactivité, destruction, hyperattachement .... Il aide à retrouver une relation harmonieuse. Le comportementaliste est formé en éthologie et psychologie canine et possède des connaissances pointues. Les comportementalistes ont, par défaut, le bagage nécessaire pour être éducateurs mais la réciproque n'est pas vraie.

### Quelles études ou formations faut-il suivre pour devenir comportementaliste ?

Certains vétérinaires choisissent, dans leur cursus, une spécialisation en comportement canin. Il existe également des cursus en éthologie qui permettent de devenir comportementaliste ou bien des brevets professionnels enseignés en écoles. Les écoles dont la qualité d'enseignement sont bien connues sont l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, le master en écophysiologie, écologie et éthologie de l'université de Strasbourg, le master en éthologie spécialité éthologie appliquée de l'université de Paris 13.

Des formations privées sont accessibles également, telles que Cynopsy et de nombreux comportementalistes bienveillants ont créé des plateformes afin de transmettre leur savoir et expérience dans le cadre d'un groupe de formation. Certains professionnels se forment en autodidacte, ce qui ne fait pas d'eux de moins bons accompagnants. D'ailleurs, je me forme moi-même au quotidien à travers des formations et lectures régulières. Il convient cependant d'être vigilant car certaines formations n'intègrent pas les études les plus récentes, ce qui amène de futurs professionnels à emmagasiner des connaissances erronées et/ou obsolètes.

### La profession est-elle réglementée ?

Non, la profession n'est pas réglementée. Le seul papier reconnu par l'Etat est l'ACACED qui est une formation sur 3 jours, se terminant par un QCM. Cette formation donne accès, légalement, au fait de se déclarer comme étant éducateur canin mais aussi toiletteur, éleveur, transporteur, pet-sitter ... L'ACADED est une attestation de connaissances.

De fait, n'importe qui peut se proclamer comportementaliste sans maîtriser les bases et fonctionnements de la psychologie canine.

### Y a-t-il différentes écoles ?

Oui, chaque comportementaliste et éducateur a sa propre méthode de travail. On retrouve des bases communes mais de nombreuses ramifications se forment au sein de la profession. Normalement, un comportementaliste doit avoir étudié la psychologie canine. Il devrait donc ne pas être en éducation dite traditionnelle et coercitive puisque le métier invite à observer, analyser et comprendre le chien et sa relation avec l'humain.

En simplifiant, il existe trois grandes méthodes : traditionnelle, positive et naturelle.

- **L'éducation traditionnelle** est destinée à faire obéir le chien vite, sans vraiment tenir compte des dommages psychologiques et même parfois physiques du chien. Cette méthode basée sur la hiérarchie (qui est, par ailleurs, inexistante chez le chien) dont vous avez certainement entendu parler en termes de dominance ou d'humain devant être le mâle alpha de la meute, n'est pas une méthode respectueuse. De plus, toutes les études récentes prouvent que cette approche est délétère pour le bien-être physique et mental du chien ainsi que pour sa relation avec son humain référent.

- **L'éducation positive** se base sur les émotions et besoins du chien, elle est pratiquée dans la bienveillance et l'écoute. Afin de guider le chien vers les comportements ou apaisements adaptés le renforcement positif est utilisé, il vient appuyer chaque bon comportement ou bonne décision que le chien va prendre. Les cris, coups et outils coercitifs ne sont jamais utilisés car il n'est pas accepté de blesser (physiquement ou psychologiquement) le chien.

La relation entre l'humain et le chien est avant tout basée sur la confiance et la collaboration. L'humain, dans cette relation, doit être un guide de confiance et de sécurité ce que ne permet pas la méthode traditionnelle.

. **L'éducation naturelle** est destinée à ne jamais confronter le chien à de la frustration, le chien est donc libre de faire ce qu'il veut, ce qui peut être très dangereux. Pour moi il manque un guide humain à cette méthode. Par exemple un chien va traverser la route pour courser un chat et l'humain ne va pas chercher à le sécuriser car le chien aura obéi à son instinct. Cela revient à ne pas apprendre la politesse et la gestion de ses émotions à un enfant, le laisser sans cadre et sans sécurité.

Mme COSTANTINI demande s'il y a des questions. Les membres du comité interrogent Marine sur les points suivants :

#### **Y a-t-il un âge limite de l'animal pour lui faire changer ses habitudes ?**

Il n'y a pas d'âge limite pour faire intervenir un comportementaliste. Comme nous, le chien apprend à tout âge. Dans ma clientèle, j'ai pu apprendre à un chien de 11 ans le rappel ou apprendre à une chienne de 8 ans à accepter la solitude sans stress. Un dogue argentin adopté en refuge, âgé de quelques années qui se montrait réactif envers les voitures, humains et autres animaux, s'apaise quotidiennement et dorénavant il ne réagit plus aux humains, ni aux voitures (il reste du chemin pour les congénères encore). D'autres professionnels l'ont mis en immersion (exemple de l'araignée) plutôt que de l'aider à appréhender les stress du quotidien plus sereinement comme je le fais en séances.

#### **Quelle est la place du maître ?**

Le maître est le gardien, il ne doit pas être dans la confrontation. Le maître doit apprendre à observer son animal et savoir comment le comprendre. Par exemple, connaître les signaux d'apaisement : bâillement, tête tournée, léchage rapide du museau, etc. Dans la gestion des difficultés, on ne gomme pas les symptômes qui sont réglés, mais on va chercher les causes, le réel fond du problème. C'est là aussi que la qualité du professionnel sollicité se fait sentir. Il faut également vérifier préalablement que l'animal n'a pas de problèmes de santé, tels qu'une tumeur au cerveau. Aucune étude n'a pour l'instant établi de diagnostic de bipolarité ou de schizophrénie chez l'animal. Lorsqu'il y a traumatisme, le processus est très long mais reste possible.

#### **Intervenez-vous dans les écoles ?**

Oui, j'ai suivi la formation PECCRAM (Programme d'Éducation à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure), assurée par Chantal HAZARD, comportementaliste diplômée et intervenante en médiation animale, diplômée de l'Institut Français de Zoothérapie, qui a mis à profit ses 40 années d'expérience au service de l'école et du chien. Cette formation de 6 heures, validée par le ministère, permet d'acquérir les connaissances pédagogiques nécessaires pour animer des sessions d'éducation pour les enfants de 4 à 12 ans environ ; le plus profitable concerne les classes de CM1 et CM2.

#### **Quelle est la durée d'une intervention ?**

C'est très variable, selon la situation ! Mais en moyenne, on peut tabler sur 5 séances, à raison d'une séance par mois.

Mme COSTANTINI remercie vivement Marine pour son intervention très claire et instructive. Elle propose de la recontacter lorsqu'aura lieu la manifestation « comment tenir son chien en laisse ? ».

Pour la réunion suivante, M. BOULAY souhaiterait que M. Jean-Michel MICHAUX, maître de conférence à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pendant 40 ans, fondateur en 2007 de l'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville (ISTAV), organisme privé de formation et de conseil, puisse apporter son expérience. Le comité donne son accord et la date du 13 décembre sera proposée à M. MICHAUX.

Mme COSTANTINI clôt cette rencontre en remerciant les participants.

Prochaine réunion : **lundi 13 décembre 2021 à 18h en mairie de Laxou**, salle du conseil municipal.